

Strasbourg, 1 octobre 2025

PC-RAC(2025)OJ4

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS (PC-RAC) DU CONSEIL DE L'EUROPE

6E RÉUNION

06-10 OCTOBRE 2025

STRASBOURG, CONSEIL DE L'EUROPE

PALAIS DE L'EUROPE, SALLE 11

Ordre du jour et Ordre des travaux

Document prepared by the Secretariat

Directorate General I - Human Rights and Rule of Law

www.coe.int/web/cdpc/pc-rac | DGI-PCRAC@coe.int

ORDRE DU JOUR

-
1. Ouverture de la réunion (9h30)
-
- Allocution d'ouverture par Mme Hanne Juncher, Directrice de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit, DGI : Direction générale des droits humains et de l'État de droit
-
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux ainsi que du rapport de la 5e réunion
-
- Les membres du PC-RAC sont invités à adopter le projet d'ordre du jour comportant l'ordre provisoire des travaux ainsi que le projet de rapport de la 5e réunion, sous réserve de tout amendement supplémentaire qui serait discuté.
- Document de travail
Projet d'ordre du jour et projet d'ordre des travaux
[PC-RAC\(2025\)OJ4](#)
Projet de rapport de la 5e réunion
PC-RAC(2025)12
Restreint
-
3. Informations du Président et du Secrétariat
-
- Le PC-RAC est invité à prendre note des informations communiquées par le Président et/ou le Secrétariat sur les développements récents et/ou les événements pertinents pour le Comité.
- Documents de référence
[Mandat du PC-RAC](#)
Liste des membres du PC-RAC –
[PC-RAC\(2024\)01](#)
-
4. Approbation du projet de Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) en vue de son adoption par le CDPC
-
- Les membres, les observateurs et les participants du PC-RAC sont invités à procéder à la lecture du projet d'instrument juridique, en engageant des discussions de fond sur chaque disposition du troisième projet de Protocole additionnel.
L'ordre des discussions suivra la séquence ci-dessous, déterminée par les délibérations précédentes, les commentaires reçus, les priorités identifiées et le temps estimé nécessaire pour finaliser chaque disposition :
- a) Articles : 2.2, 3, 4, 2.1.a), 7, 19, 22, 23 et 24
b) Articles : 5, 6, 9, 13, 14, 15, 16, 17, 28, 33 et 34
c) Articles : Préambule, 1, 2.1 b) et c), 8, 10, 11, 12, 18, 20, 21, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 35, 36, Chapitre IX
- Document de travail
Troisième projet de Protocole additionnel
PC-RAC(2025)17
Restreint
Commentaires écrits sur le deuxième projet
PC-RAC(2025)08
(en anglais)
Restreint
Commentaires reçus sur les propositions de rédaction des articles 5, 8, 19, 23 et 24
(en anglais)
Restreint
-

Commentaires écrits
sur le troisième projet
et projet de rapport
explicatif
(en anglais)
Restreint

5. Approbation du projet de Rapport Explicatif du Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) en vue de son adoption par le CDPC
-

Les membres, les observateurs et les participants du PC-RAC sont invités à procéder à une discussion de fond sur chaque disposition du projet de Rapport Explicatif.

Document de travail
Projet de Rapport
explicatif
PC-RAC(2025)18
Restreint

Commentaires écrits
sur le deuxième projet
PC-RAC(2025)08
(en anglais)
Restreint

Commentaires reçus
sur les propositions de
rédaction des articles
5, 8, 19, 23 et 24
(en anglais)
Restreint

Commentaires écrits
sur le troisième projet
et projet de rapport
explicatif
(en anglais)
Restreint

6. Prochaines étapes
-

Les membres du PC-RAC sont invités à prendre note des informations fournies par le Président et/ou le Secrétariat sur les prochaines étapes du processus d'adoption du Protocole additionnel et du Rapport explicatif.

7. Divers
-

Les membres du PC-RAC sont invités à soulever, avant ou au début de la réunion, toute question qu'ils aimeraient aborder dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

8. Adoption du rapport abrégé de réunion et clôture de la réunion (17h00)
-

Les membres du PC-RAC sont invités à examiner, en vue de son adoption, le rapport abrégé de réunion comportant les décisions prises durant la réunion.

ORDRE DES TRAVAUX

(provisoire et susceptible d'être modifié en fonction du rythme de travail)

Date	Horaire	Points à l'ordre du jour
Lundi 06 octobre	9h30 – 12h30 / 14h00 – 17h00	1, 2, 3, 4 a)
Mardi 07 octobre	9h30 – 12h30 / 14h00 – 17h00	4 a) (suite), 4 b)
Mercredi 08 octobre	9h30 – 12h30 / 14h00 – 17h00	4 b) (suite), 4 c)
Jeudi 09 octobre	9h30 – 12h30 / 14h00 – 17h00	4 c) (suite), 5
Vendredi 10 octobre	9h30 – 12h30 / 14h00 – 17h00	5 (suite), 6-8